Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260320-D2026_24-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 20 MARS 2026

Délibération 2026.24

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le seize mars dernier, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames THOMAS Huguette, LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIAD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs LEMONNIER Philippe, AVRIL Christian, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BRAYE Valentin, DUCRET Gautier, conseillers municipaux.

Soit 27 membres présents ou représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Madame LE GARREC Virginie

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur M. Dominique de LA PORTBARRÉ, maire

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de SAINT-MELOIR DES ONDES étant de vingt-sept, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser huit.

Vu la proposition de M. le maire de créer huit postes d'adjoints au maire,

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de créer huit postes d'adjoints au maire ;
- **CHARGE** M. le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces huit adjoints au maire.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie DE St-MELOIR-DES-ONDES (35350)